



## UN DEUXIÈME PLAN DE SAUVETAGE EN 8 ANS

La Complémentaire Retraite des Hospitaliers (La CRH) est une retraite par « pure capitalisation », elle est souscrite dans les établissements, individuellement et volontairement, par certain-e-s agent-e-s (titulaires et contractuel-le-s) de la Fonction Publique Hospitalière. Elle est commercialisée par le CGOS, mais est gérée par le groupe assurantiel Allianz, géant mondial de l'assurance. Il s'agit donc d'un fonds de pension...

En 2008, avec l'obligation d'être en conformité avec la législation, un premier plan de sauvetage avait été mis en place, il fallait trouver 1,92 Md €.

Ce plan, prévu sur 20 ans, devait rendre le produit viager. 60,5 % des efforts étaient supportés par les affilié-e-s et allocataires à qui on n'avait demandé aucun avis, malgré les demandes de la CGT.

L'État, par le biais de l'assurance maladie et le groupe Allianz, fournissait le reste de l'effort.

Ce plan (rejeté par la CGT), pourtant colossal en terme de chiffre, s'est avéré très insuffisant. D'après Bercy, il manquera entre 880 M € et 1 Md € en 2028, terme du plan initial. Ce qui représente au total 2,72 Md d'€.

Le nouveau plan proposé à l'AG extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre vise à diminuer les rentes des allocataires de 3 % par an pour les points acquis avant 1998 entre 2017 et 2030 et de 1 % pour les points acquis entre 1998 et 2008 (soit une baisse maximum de 52 % des rentes pour tous ceux qui ont liquidé leur retraite avant 1998).

La participation de l'État et d'Allianz a été prorogée de 3 ans entre 2017 et 2030 à hauteur de 14 M € par l'Assurance Maladie et 24 M € pour Allianz.

Ce plan en l'état est **inacceptable** pour la CGT. L'effort demandé aux allocataires est considérable. La CGT trouve totalement anormal de récupérer rétroactivement auprès d'eux des fonds qui ne leur ont pas été demandés en temps et en heure. La CGT n'a

jamais eu d'informations sur les bénéfices réalisés par Allianz pour la gestion de la CRH.

La CGT s'est toujours opposée à la participation de l'État au plan de sauvetage. Celui-ci impose tous les ans, malgré les votes négatifs de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le versement des 14 M € pris sur les cotisations sociales. Ce n'est ni au contribuable, ni à l'assuré-e social-e, ni au retraité-e, ni à l'hôpital public au bord de l'asphyxie et à qui on demande des efforts colossaux, d'en payer le prix.



La CGT demande par contre à l'État d'user de son pouvoir pour contraindre le groupe Allianz de participer à la hauteur des besoins au plan de sauvetage, même s'il est plus facile pour lui de racketter les assuré-e-s sociaux plutôt que de s'affronter à un des plus grands groupes mondiaux des assurances.

Pour la CGT, seul Allianz doit assumer la gestion calamiteuse de la CRH.

Ce ne sont pas les 24 M €, (somme représentant les frais de gestion du produit selon Allianz) même prorogés de 3 ans qui font le compte.

Seule la FHF (représentée par les directeurs d'hôpitaux) et FO ont voté pour ce nouveau plan de consolidation.

Les régimes de retraite par capitalisation ne dépendent pas des seules cotisations des affilié-e-s, mais reposent sur des critères aléatoires à long terme, comme le taux d'inflation, les crises boursières, les taux d'intérêts des emprunts d'État et les choix sociaux économiques.

**POUR LA CGT, SEUL LE RÉGIME PAR RÉPARTITION PEUT ASSURER, PAR LE BIAIS DE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, DES PENSIONS QUI, MÊME SI ELLES SONT LOIN D'ÊTRE SUFFISANTES, NE SONT PAS SOUMISES, COMME LES RETRAITES PAR CAPITALISATION, À DE TELS REVIREMENTS DÙS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE.**